

13 décembre 2010

Paul Leonard
Président
Société d'exploitation et de
développement d'Hibernia Itée
Cabot Place, bureau 1000
100, rue New Gower
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 6K3

Alan R. Brown
Vice-président, côte est
Suncor Énergie Inc.
Scotia Centre, bureau 201
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Paul J. McCloskey
Vice-président, activités ayant lieu sur la
côte est
Husky Energy
Scotia Centre, bureau 901
235, rue Water
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
A1C 1B6

Messieurs,

Objet : Recommandation n° 21 de l'ESHM – Relations avec les intervenants

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le
commissaire Wells a déclaré :

Il est recommandé que l'organisme de réglementation examine ses relations avec
l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et que les exploitants
pétroliers définissent l'autorité de l'ACPP afin que les intervenants comprennent cette
autorité.

Les codes de pratiques de l'industrie et les normes de l'industrie font partie intégrante de la
pratique réglementaire moderne. Souvent, les codes et les normes sont élaborés en
collaboration par l'industrie et l'organisme de réglementation. L'industrie, qui se compose
souvent de plusieurs entreprises ou exploitants, est généralement représentée dans ce processus
de collaboration par une association efficace de l'industrie.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'ACPP est l'association de l'industrie qui représente l'industrie
pétrolière et gazière. Le rapport d'enquête recommande que l'organisme de réglementation
« examine ses relations avec l'ACPP »; et que les exploitants « définissent l'autorité de
l'ACPP ».

Dans l'examen de cette question, la conclusion de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador
des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE) est que, dans le cadre de la zone extracôtière de
Terre-Neuve-et-Labrador, l'ACPP n'est pas une association efficace de l'industrie. Nous nous
empressons d'ajouter que cette affirmation ne constitue pas une réflexion sur le personnel au
bureau local de l'ACPP.



Cinquième étage, Place TD, 140, rue Water, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada A1C 6H6
Téléphone : (709) 778-1400 Télécopieur : (709) 778-1473

La considération la plus importante est que les membres de l'ACPP n'incluent pas tous les exploitants dans cette zone. Il y a trois exploitants producteurs dans cette zone et l'un d'eux n'est pas membre de l'ACPP. Compte tenu de l'écart qui existe entre ses membres, l'ACPP ne représente pas l'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador. Par conséquent, elle ne peut pas être une association efficace de l'industrie aux fins de liaison avec l'organisme de réglementation. Un autre obstacle est le fait que l'ACPP est un groupe de lobbyistes enregistrés et est considéré comme tel.

L'OCTNLHE est d'avis qu'il y aurait un avantage mutuel dans la liaison de collaboration entre elle-même et une association locale représentative et dotée de ressources suffisantes. Nous encourageons tous les opérateurs à former une telle association et à définir son autorité.

Nous attendons votre collaboration à cet égard et vous demandons d'accuser réception de la présente lettre et de confirmer votre engagement à répondre à notre demande à cet égard.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.
Président et premier dirigeant